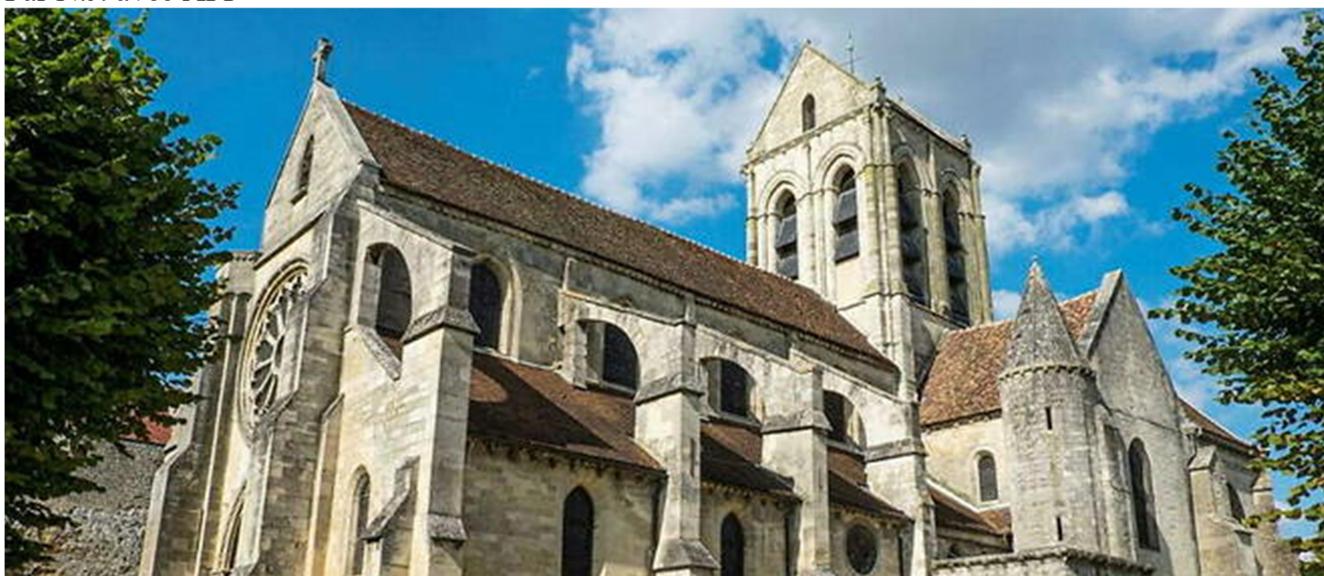


Les églises doivent s'ouvrir à d'autres usages, estiment les spécialistes

L'avenir du patrimoine religieux a fait l'objet d'un colloque, ce vendredi, au Sénat, alors qu'une dizaine d'édifices sont désacralisés chaque année.

Par N.J. avec AFP



Les églises doivent s'ouvrir à d'autres usages, selon des experts. (Image d'illustration) © J-F ROLLINGER / ONLY FRANCE / Only France via AFP
Publié le 02/06/2023 à 18h23

Temps de lecture : 3 min

Expositions, concerts, théâtre, éducation, tourisme, actions caritatives... Que pourraient accueillir les édifices religieux dans le futur ? Alors que plusieurs milliers d'églises sont menacées de destructions d'ici à 2030, des spécialistes de la question, réunis ce vendredi 2 juin au [Sénat](#), affirment que ces bâtiments doivent s'ouvrir à de nombreux usages, allant au-delà du culte.

« Ouvrir nos églises devient une urgence », a plaidé le sénateur Pierre Ouzoulias, auteur d'un rapport sur l'avenir du patrimoine religieux, qui participait à un colloque sur le sujet organisé par l'institut Pèlerin du patrimoine. Car outre les fonds nécessaires à l'entretien et à la restauration des églises, chapelles, couvents, synagogues ou temples protestants en activité, c'est aux « collectivités locales, diocèses, paroisses et acteurs locaux de les faire vivre en concertation avec la population », a-t-il estimé, assumant une « décentralisation de facto, irrémédiable ».

Aujourd'hui, le constat est clair. Chaque année, « une dizaine » d'édifices religieux sont « désacralisés », vendus et transformés par le secteur privé en hôtel ou autre bâtiment à usage commercial, explique Édouard de Lamaze, président de l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR). Cette pratique, très répandue dans les pays anglo-saxons et du nord de l'[Europe](#), « reste marginale » en [France](#).

Les raisons de ces désacralisations sont le manque de moyens et d'initiatives locales, quoi que « plus répandues en milieu rural qu'en ville », poursuit-il.

Diversifier les usages culturels

Pour ce faire, « un recensement précis du patrimoine non protégé », soit « deux tiers » du patrimoine religieux, est « essentiel », a-t-il ajouté, à l'instar d'autres spécialistes. Sur un parc d'environ 40 000 édifices religieux communaux recensés aujourd'hui, « 2 500 à 5 000 églises sont menacées de destruction d'ici à 2030 si rien n'est fait », a précisé Samuel Lieven, directeur de la rédaction du magazine *Pèlerin*, qui publiera prochainement un baromètre sur le sujet.

« 1 137 édifices sont en péril, soit environ 150 par région, et 4 000 à 5 000 en état de souffrance [incendies, murs et sols fissurés, mэрule, un champignon invasif...] », a précisé le représentant de l'OPR. Souvent fermées pour des raisons de sécurité, ces églises restent aussi inutilisées faute de prêtres et à cause « d'idées reçues » qu'il faut « casser », à savoir le fait qu'elles ne pourraient pas servir à autre chose qu'au culte et que les communes n'auraient pas suffisamment d'argent, a-t-il ajouté.

Si les usages culturels existent depuis longtemps dans les églises, il faut les « diversifier », a estimé le père Gautier Mornas, responsable de l'Art sacré à la Conférence des évêques de France. Il a évoqué des actions « caritatives et solidaires, éducatives et touristiques », de même que « l'installation de panneaux photovoltaïques » sur les toits.

Pour Jean-Paul Deremble, historien de l'art et théologien, « si le nombre de pratiquants diminue, le besoin de rassemblement augmente », tout comme « la spiritualité laïque », le tout étant de trouver de « nouvelles formes dynamiques » d'usages.

Mais l'opinion publique est-elle prête à voir les églises servir à autre chose qu'au culte ? En avril, le concert Bilal Hassani dans une ancienne église désacralisée avait été annulé après une polémique au sein des mouvances catholiques et traditionalistes locales en raison de l'orientation sexuelle du chanteur.